

Mise en place du dispositif « Zone de rencontre »



© pixbynot

Dossier de presse

Introduction

Le 24 juillet dernier, les rues principales du centre historique de Bagnères ont été passées en circulation « zone de rencontre » : rue Victor Hugo, place de Strasbourg, rue des Thermes, rue Justin Daléas, rue Frédéric Soutras... (voir plan page suivante).

D'ores et déjà, on a pu constater, rue Justin Daléas par exemple, que ce dispositif apporte une amélioration importante pour tous les usagers de l'espace public. Les piétons et les commerces ont pu investir des espaces dans lesquels ils étaient jusqu'à présent plus tolérés qu'acceptés.



L'avancée des travaux a été ralentie par les intempéries (ici, la rue des Thermes en octobre). © pixbynot

A partir du 1er décembre prochain, à l'issue des travaux actuellement en cours rue des Thermes et place de l'ancienne mairie, c'est l'ensemble du centre historique qui deviendra « zone de rencontre ».

Les rues concernées



Qu'est-ce qu'une « zone de rencontre » ?

Les zones de rencontre ont été créées en France par un décret de juillet 2008.

C'est un dispositif novateur, qui a déjà été largement expérimenté et apprécié dans d'autres pays européens : Suisse, Belgique, Autriche, Tchéquie (Prague) et Angleterre.

On trouve aussi déjà des zones de rencontres en France, notamment à Paris, Metz, Saint-Malo et à Chambéry, ville pionnière pour ce dispositif.



Sans interdire l'accès des voitures, la zone de rencontre limite fortement leur circulation. Elle impose une vitesse maximale de 20 km/h et fait des piétons les usagers prioritaires.

Piétons, deux roues et véhicules se partagent donc l'espace avec une meilleure sécurité et une plus grande tranquillité, dans le respect mutuel des besoins de chacun. Le dispositif répond très bien aux besoins de pacification de circulation dans les zones où la mise en voie piétonne n'est pas adaptée.

Pourquoi une « zone de rencontre » à Bagnères-de-Bigorre ?

La zone de rencontre est particulièrement pertinente lorsque ni le « tout-voiture », ni le « tout-piéton » ne sont des solutions. C'est le cas dans le centre historique de Bagnères.

Bagnères possède un centre historique très vivant mais qui connaît les problèmes courants des centres anciens : un tissu urbain très dense et des rues très étroites. De fait, les trottoirs y font plus office de chasse-roue que de trottoirs. L'augmentation du nombre de voitures ces trente dernières années a encore compliqué les choses en augmentant les contraintes de stationnement.

Par ailleurs, dans sa partie Est, le centre accueille un nombre conséquent de petits commerces, en liaison, d'un côté, avec l'allée des Coustous, centre de la vie bagnéraise et de l'autre côté, avec les Halles du marché. Ceux-ci sont tant des commerces de biens d'équipement de la personne que des commerces de bouche.

(A noter que les Halles sont ouvertes toute la semaine et accueillent des commerçants sédentaires. Les marchés ont lieu le samedi et attirent des commerçants forains et petits producteurs de toute la région).

Enfin, le centre est le lieu où se concentrent les points d'intérêt patrimoniaux. Il est bordé à l'ouest par les Thermes.

C'est donc un lieu de vie important pour les bagnérais, très attractif pour les touristes et curistes, mais il n'offre pas un espace public qui permette une séparation nette des fonctions de circulation.

Ni tout-piéton...

Mettre l'ensemble du centre en zone piétonne aurait pour effet de reporter le problème de stationnement sur les rues avoisinantes. Or, celles-ci sont denses, très habitées et les possibilités de développement du stationnement n'y sont pas importantes.



Outre sa qualité patrimoniale exceptionnelle, le centre de Bagnères est très vivant, en bonne partie grâce à la Halle et aux commerces de proximité de qualité, très dynamiques malgré la forte concurrence des grandes surfaces d'entrée de ville. Ces commerces ont besoin d'être accessibles en voiture pour vivre. Si les zones piétonnes profitent bien aux commerces d'équipement de la personne (vêtements, chaussures, librairies ...) et aux cafés, elles sont peu propices, voire préjudiciables au développement des petits commerces de bouche.

Par ailleurs, habiter le centre de Bagnères n'est pas forcément très facile. En témoignent les nombreux logements vacants.

La possibilité d'accéder à son logement en voiture et de se garer dans un périmètre proche sont des conditions importantes pour la pérennité et la capacité d'évolution de l'habitat dans le centre.

... ni tout-voiture

Les rues et les trottoirs du centre sont trop étroits pour que les piétons puissent trouver leur place autrement que sur la chaussée. La limitation de la vitesse à 20 km/h et la priorité aux piétons les mettent donc dans une situation beaucoup plus en accord avec l'usage.



Les rues du centre-ville sont très étroites. © pixbynot

Les travaux déjà effectués

L'aménagement de la place de Strasbourg avait été réalisé en 1998.

Les travaux de la rue Justin Daléas, de la rue des Thermes, de la place Ramon (autour des Halles), de la place de l'ancienne mairie et du cloître Saint-Jean vont s'achever début décembre, si le temps le permet.

Les aménagements principaux pour la zone de rencontre :

- abaissement des trottoirs, de façon à ne pas créer d'obstacles nuisant à ce partage des usages
- réfection de l'éclairage public en suspension, pour supprimer au maximum l'encombrement de l'espace public
- reprise des revêtements avec traitement de bord de chaussée en béton désactivé, de façon à marquer un domaine interdit aux voitures
- introduction du végétal avec pose de mâts de fleurissement et plantations d'arbres.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Sade

Leur coût : 650 000 € HT

(avec subvention de 75 000 € du Conseil Régional et de 65 000 € du Conseil Général)

Les travaux à venir

Les autres rues du centre-ville seront elles aussi traitées, en cohérence avec les rues déjà aménagées.

Les places d'Albret, Lamothe-Bize et d'Uzer, d'une grande qualité architecturale et urbaine, seront réorganisées afin de les mettre en valeur.

Le stationnement

D'ores et déjà, afin de préparer ces réaménagements, le stationnement a été modifié sur la place d'Albret. En effet, la livraison récente de la résidence Albret 21 en a modifié la qualité de façon très importante.

Par ailleurs, le stationnement a été tracé dans toutes les rues du centre. Le stationnement hors des places tracées est interdit. C'est une condition pour que l'ensemble des usages vivent ensemble.

Les modifications de circulation

Deux modifications de la circulation des véhicules seront effectuées :

- l'inversion de sens de la rue Frédéric Soutras
- la mise à double sens de l'extrémité Ouest de la rue de Salies.

Les autres projets pour le centre

- la peinture et restructuration du parvis de la Médiathèque en 2010
- la mise en place d'une ZPPAUP, qui va particulièrement intéresser le centre historique, même si le champ d'étude en est plus vaste
- la modification de l'opération façades de Bagnères, avec notamment un renchérissement des aides pour les façades du centre ancien.